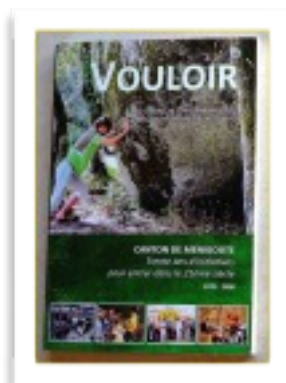




Le cahier des engagements

2016



Tél. 06 30 01 75 45

feuillesdevie@laposte.net

www.feuellesdevie.fr

Le Cahier « Feuilles de vie » précise les modalités de réalisation d'un livre ainsi que les engagements des différents acteurs concernés par le projet : le Narrateur, le Client, le Biographe.

- Le Narrateur est celui qui raconte l'histoire, lui-même sujet du livre. Il en est le coauteur.
 - Pour le présent projet, le Narrateur est : _____
Domicilié à : _____
Tél. _____ Courriel : _____

- Le Client est le responsable légal qui garantit les engagements administratifs et financiers. Il est parfois également le Narrateur.
 - Pour le présent projet, le Client est : _____
domicilié à : _____
Tél. _____ Courriel : _____

- Le Biographe est celui qui prend l'entière responsabilité de la réalisation du livre : écriture et édition. Il en est, avec le Narrateur, le coauteur. Il est le représentant de « Feuilles de vie ».
 - Pour le présent projet, le Biographe est : Christian PROUST
Domicilié à : 16 ter, rue la fontaine 79200 PARTHENAY
Tél. 06 30 01 75 45 Courriel : feuillesdevie@laposte.net

LE PROJET

Ces personnes sont signataires du cahier des engagements « Feuilles de vie » donnant ainsi leur accord sur les droits et devoirs de chaque partie et sur les modalités pratiques de la réalisation du « projet ».

Le « projet » ainsi appelé est en fait l'ensemble de la démarche qui se conclut à la remise du livre écrit et, le cas échéant, des différentes options décidées conjointement. Le Narrateur racontera l'histoire au Biographe qui rédigera le livre dans les conditions précisées ci-après. Le Biographe et le Narrateur conviennent ainsi de réaliser ensemble une biographie dont ils seront les coauteurs. Ils signeront le livre conjointement.

L'ENGAGEMENT FINANCIER

La prestation d'écriture d'une biographie comprend trois coûts bien distincts : l'écriture du livre, les options éventuelles, les frais. Ils sont réglés à « Feuilles de vie » par le Client.

1. L'écriture du livre

POUR LES PARTICULIERS

Pour les histoires individuelles et familiales, les commandes de particuliers, un tarif forfaitaire de **2600 €** est demandé. Il comprend : les entretiens, l'écriture d'un manuscrit de 100 à 200 pages, la relecture pour corrections, la mise en page du livre, l'impression et le tirage en 7 exemplaires du livre format 14,5x20,5 cm en noir et blanc, beau papier bouffant, avec un cahier central de 10 pages regroupant des photos en noir et blanc, la couverture du livre étant en couleur pelliculée (*demandeur un devis pour autres tirage, format et composition*). Une version numérique du manuscrit est remise au Narrateur (sur CD).

Souhaitant que ce service d'écriture de biographies soit accessible au plus grand nombre, un **rabais pouvant aller jusqu'à 50 %** du forfait demandé pourra être accordé aux clients non imposables. Une copie de la feuille de non-imposition devra être fournie. Le montant du rabais n'est pas automatique et il est exclusivement déterminé par « Feuilles de vie ».

Pour les particuliers, le paiement de ce forfait se fait de manière **échelonnée** : 200 € par séance de travail de 2 heures (consacrée à l'écoute et à l'interview enregistrée), le solde éventuel étant versé à la remise du livre. Si le solde est supérieur à 200 €, des facilités de paiement pourront être envisagées. Le nombre de séances de travail de 2 heures peut être très variable d'un projet à l'autre. Le forfait correspond toutefois à un **maximum de 12 séances** de 2 heures de travail, ce qui est habituellement amplement suffisant.

Si le Narrateur et « Feuilles de vie » conviennent de dépasser ce plafond, les séances supplémentaires seront facturées à 110 € la séance de 2 heures.

POUR LES PERSONNES MORALES

Pour les histoires collectives, les commandes des personnes morales (collectivités, associations, institutions...), un tarif forfaitaire de **3900 €** est demandé. Il comprend : les entretiens (nombre variable selon les projets), l'écriture d'un manuscrit de 100 à 200 pages, la relecture pour corrections, la mise en page du livre, l'impression et le tirage en 7 exemplaires du livre format 14,5x20,5 cm en noir et blanc, avec un cahier central de 10 pages regroupant des photos en noir et blanc, la couverture du livre étant en couleur (*demandeur un devis pour autres tirage, format et composition*). Une version numérique du manuscrit est remise au Narrateur (sur CD).

Pour les personnes morales, le paiement s'effectue en deux versements : un acompte de 50 % à la signature du présent contrat et le solde à la remise du livre.

Pour les associations, un rabais pouvant aller jusqu'à 30 % pourra également être envisagé. Il sera déterminé par « Feuilles de vie » en fonction des ressources et du Bilan de l'association.

2. Les options (en complément de l'écriture du livre)

AUTRES SPÉCIFICATIONS DU LIVRE

Si par exemple le Narrateur souhaite un autre format de livre, plus ou moins de pages, un cahier central de photos en couleurs, un papier particulier, un nombre d'exemplaires supérieur à 7, etc. : demander un **devis** spécifique.

LIVRE AUDIO

« Feuilles de vie » peut enregistrer la lecture du livre sur un CD. Un livre audio peut se révéler très utile : pour les très jeunes enfants ou pour les personnes ayant des problèmes de vue. Et très pratique : on peut écouter l'histoire n'importe où sur un lecteur cd ou mp3, que ce soit dans la voiture, sur le lecteur du salon, de l'ordinateur, en se promenant dans les bois...

Le coût pour enregistrer la lecture du livre sur CD est forfaitairement de **1200 €**. Il comprend la prestation de l'acteur, l'enregistrement de sa voix, les arrangements sonores, la fourniture d'un CD audio.

Ce CD audio pourra être reproduit à des fins privées, mais ne pourra pas être vendu.

Si le Narrateur le souhaite, il sera possible d'ajouter quelques extraits des enregistrements du narrateur ou bien des voix des protagonistes de l'histoire si nous pouvons nous les procurer... Ce travail se fera **sans supplément**, sauf s'il nécessite de nouvelles prises de son (devis spécifique).

ALBUM PHOTO

Parce que l'image est parfois plus évocatrice qu'un long discours, « Feuilles de vie » peut créer un album photo en complément du livre. Cet album regroupera les photos fortes de l'histoire, en noir et blanc ou en couleur.

Le coût pour réaliser un album photo de 26 à 42 pages est forfaitairement de **200 €**. Il comprend la reproduction numérique des photos (si nécessaire), la mise en page de l'album, la réalisation des légendes, le tirage d'un exemplaire. Il sera soit au format 21 x 28 cm (portrait ou paysage/panorama), couverture rigide en lin rouge foncé, blanc, ivoire ou noir, avec fenêtre (dans laquelle apparaît la photo de la page de garde), soit en 22x30 avec couverture rigide personnalisable (photo pleine page), papier 200g.

Pour actualiser l'album, « Feuilles de vie » peut également réaliser un reportage photo : sur les lieux de l'enfance du Narrateur pour photographier leur évolution, sur le site du projet, de l'aventure qui est racontée, sur l'itinéraire pris par un ancêtre... (Devis sur demande)

3. Les frais

Pour renforcer la qualité de l'ouvrage, le Biographe préfère généralement se rendre sur les lieux de vie du Narrateur afin de s'imprégner de son environnement. Cela occasionne des frais que le Client rembourse lors de chaque séance de travail selon les conditions suivantes :

- Frais de déplacement en France : tarif SNCF ou barème fiscal pour les voitures (0,58€ du km pour 2016) si transport SNCF non retenu.
- Frais d'hébergement : hôtel 2* — Dans un rayon de 200 km autour de Parthenay (Deux-Sèvres), le Biographe n'a pas besoin d'hôtel, car il rentrera à son domicile, sauf si des séances de travail sont programmées sur plusieurs jours.

Pour des raisons purement professionnelles, le Biographe n'accepte pas d'être hébergé chez le Narrateur ou chez le Client : seule la parole du Narrateur doit influencer le livre et, par mesure d'efficacité, la séance de travail avec lui doit être clairement identifiée et délimitée. En revanche, le Biographe peut être hébergé « chez l'habitant », dans une chambre d'hôte, un gîte rural, etc.

Les frais sont remboursés à « Feuilles de vie », lors de chaque séance de travail.

Par conséquent, pour le présent Projet, le Client s'engage à payer les sommes suivantes à « Feuilles de vie » :

- **Forfait « Écriture du livre »** : _____ € payables :
 - } Par versements de 200 € lors de chaque séance de travail
 - } Ou par versements de _____ € en cas de tarif réduit
 - } Le solde à la réception du livre

- **Options :**
 - } Autres spécifications du livre : _____
 - } Livre AUDIO : _____
 - } Album PHOTO : _____

- **Frais :** selon les conditions précisées ci-dessus

SOIT UN TOTAL HORS FRAIS DE _____ €

LA RÉALISATION

1. Les séances de travail

La première séance : après un premier entretien téléphonique, le Biographe se rend au domicile du Narrateur. Une première séance de travail de deux heures permet à la fois de faire connaissance et de commencer l'enregistrement du récit. Seuls les frais réels sont dus et remboursés à la fin de cette première rencontre (déplacement et hébergement). À partir de l'enregistrement, le Biographe compose un premier texte qu'il soumet au Narrateur. Si cela ne lui convient pas, il peut demander des modifications et ajustements, ou bien l'arrêt du projet. Dans ce cas, le Client ne doit rien.

S'il souhaite poursuivre le projet, c'est également le Narrateur qui décide du rythme et du nombre de séances de travail, s'il souhaite une séance par jour, ou seulement une séance par semaine, par quinzaine, par mois... ainsi le paiement est échelonné sur des mois, voire des années si nécessaire.

La seconde séance : elle commence par la signature du présent cahier des charges. Si le Client n'est pas le Narrateur, il est également présent au début de cette seconde séance.

Une séance de travail s'organise autour d'une série de questions posées au Narrateur par le Biographe. Ils discutent simplement, pendant 2 heures environ, et leur conversation est enregistrée à l'aide d'un ordinateur portable, pour conserver toutes les idées et les souvenirs exprimés par le Narrateur. « Feuilles de vie » n'a pas le droit de reproduire ou de diffuser ces enregistrements, à l'exception d'extraits sur le CD du livre audio si le Narrateur l'a souhaité.

2. Le livre papier

Le livre est édité dans un format 14,5x20,5 cm en noir et blanc, avec un cahier central de 10 pages regroupant des photos en noir et blanc, la couverture du livre étant en couleur.

Autres précisions techniques : _____

3. Le livre audio

Trois types d'enregistrement peuvent être programmés :

ENREGISTREMENT n° 1 : Christian PROUST enregistre sa voix pendant qu'il lit le livre, objet du présent cahier des charges. L'enregistrement est fait sur CD au format mp3, sauf demande spécifique.

ENREGISTREMENT n° 2 : avec l'accord du Narrateur, des extraits de son enregistrement peuvent être ajoutés sur le CD livre audio. Ceci se fera sans coût supplémentaire.

ENREGISTREMENT n° 3 : des voix des protagonistes de l'histoire pourraient être également ajoutées sur le CD, si nous pouvons nous les procurer... Ce travail se fera sans supplément, sauf s'il nécessite de nouvelles prises de son (devis spécifique).

Le Narrateur accepte de reproduire et de diffuser par le LIVRE AUDIO des **extraits de son enregistrement** :

OUI

NON

Le Narrateur souhaite l'ajout des sons suivants :

4. L'album-photos

La création et la mise en page sont réalisées par « Feuilles de vie ». L'impression est sous-traitée. Il sera, soit au format 21x28 cm (portrait ou paysage/panorama), couverture rigide en lin rouge foncé, blanc, ivoire ou noir, avec fenêtre (dans laquelle apparaît la photo de la page de garde), soit en 22x30 avec couverture rigide personnalisable (photo pleine page), papier 200g.

AUTEURS ET DROITS

Le Narrateur et le Biographe sont les coauteurs du livre. Sauf avis contraire de sa part, le nom du Narrateur est écrit sur la couverture. La mention « Avec la collaboration de Christian PROUST, biographe » est également ajoutée. L'ouvrage ainsi réalisé n'a pas vocation à être commercialisé.

Toutefois, si le livre doit être soumis à un éditeur en vue de le commercialiser, il est obligatoire d'obtenir l'accord préalable des deux coauteurs : le Narrateur et le Biographe. En cas d'édition, la question des droits d'auteur doit être traitée.

Deux hypothèses sont envisageables :

- Partage des droits d'auteur : 50% pour le Narrateur (ou pour la personne morale, s'il s'agit d'une association, collectivité...) et 50% pour le Biographe.
- Renoncement aux droits d'auteur : le Biographe peut renoncer aux droits d'auteur en contrepartie d'une compensation financière égale à 50% du forfait « Ecriture du livre ».

RUPTURE DES ENGAGEMENTS

Le Narrateur peut décider à tout moment d'interrompre le Projet. Dans cette hypothèse, le livre ne sera pas édité. Les versements effectués par le Client auprès de « Feuilles de vie » ne pourront pas être remboursés. « Feuilles de vie » remettra le manuscrit (en version numérique) au Client, en état de « non-achèvement ».

Le Biographe peut décider à tout moment d'interrompre le Projet. Dans cette hypothèse, le livre ne sera pas édité. Les versements effectués par le Client auprès de « Feuilles de vie » lui seront intégralement remboursés, à l'exception des frais réels justifiés (cf. chapitre « les engagements financiers »). « Feuilles de vie » ne remettra pas de manuscrit au Client.

En cas de force majeure (maladie grave, décès...), le Projet peut être remis en question et abandonné avant sa finalisation. Le bon sens et la compréhension des différentes parties guideront la conduite à tenir. En cas d'incapacité du Narrateur, le projet s'arrêtera et « Feuilles de vie » remettra le manuscrit non achevé en version numérique au Client (si c'est un tiers) ou à un membre de la famille du Narrateur. Le manuscrit, autant que possible, prendra en compte la totalité des entretiens réalisés. Les versements effectués par le Client auprès de « Feuilles de vie » ne pourront pas être remboursés. En cas d'incapacité du Biographe, le Projet sera abandonné et les versements effectués par le Client auprès de « Feuilles de vie » lui seront intégralement remboursés, à l'exception des frais réels justifiés (cf. chapitre « les engagements financiers »). « Feuilles de vie » ne remettra pas de manuscrit au Client.

Le Narrateur :

Le Client :

Pour « Feuilles de vie »

Le Biographe :